

AUTORISATION DES PARENTS
DE PHOTOGRAPHER LEURS ENFANTS

Je, soussigné (e).....,

représentant(e) légal(e) de l'enfant

.....,

né(e) le

inscrit(e) à l'école de Béon,

autorise / n'autorise pas *(rayer la mention inutile)*

- l'enseignant(e) de mon enfant à le (la) photographeur dans le cadre d'activités et de sorties scolaires ;

- l'ATSEM ou la responsable de l'accueil péri-scolaire à le (la) photographeur pendant la cantine/garderie.

A, le

Signature du représentant légal de l'enfant ci-dessus nommé :

Le 4 septembre 2017

Madame, Monsieur,

À compter du CP, votre enfant peut légalement rentrer seul chez lui ou attendre devant l'école un adulte qui doit le récupérer.

Dans ce dernier cas de figure, si l'adulte est en retard, votre enfant a la possibilité de l'attendre dans l'enceinte scolaire, surveillé par son enseignante, avant d'être basculé en garderie au bout de 10 minutes.

Si vous le souhaitez que cela se fasse, je vous remercie de bien vouloir remplir le coupon ci-dessous.

Cordialement, la directrice.

AUTORISATION PARENTALE

Je, soussigné (e).....,

représentant(e) légal(e) de l'enfant

inscrit(e) à l'école de Béon,

souhaite / ne souhaite pas (*razer la mention inutile*)

qu'en cas de retard de l'adulte devant venir le chercher, mon enfant l'attende dans l'enceinte scolaire avant d'être basculé en garderie au bout de 10 minutes.

A, le

Signature du représentant légal de l'enfant ci-dessus nommé :

Assurance scolaire

Madame, Monsieur,

Pour toute activité scolaire facultative et pour le temps de cantine / garderie, votre enfant doit posséder une assurance scolaire contre les accidents subis ou causés à ces moments-là.

Nous vous remercions de bien vouloir vérifier auprès de votre assurance que votre enfant est effectivement titulaire de l'Assurance :

- responsabilité civile (*dommage causé à autrui*) ;
- et
- individuelle accidents (*dommage dont il pourrait être victime seul, sans tiers responsable*).

Ces deux mentions doivent obligatoirement figurer sur l'attestation.

Signature des parents :